

Arrêté no 77 du Conseil général

Séance no 32

Le Conseil général de la commune municipale de Les Bois

- vu le message no 30 du Conseil communal
- vu les dispositions de l'art. 27 du règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil communal

Arrêté :

1. Un crédit de Fr. 70'800.00 destiné à la réfection de la Rue « Route de Biaufond » et à la pose de revêtement bitumineux est accepté.
2. Le financement de cet investissement est prévu par emprunt.
3. Le Conseil communal est compétent pour convertir ce crédit en emprunt ferme.
4. Cet arrêté est rendu public par affichage public du 12 septembre (art. 9 RO)
5. Cet arrêté est soumis au référendum facultatif (art. 9 RO). La demande d'un dixième des électeurs de la commune doit être déposée au secrétariat communal dans les 30 jours qui suivent la publication par affichage public mentionné ci-dessus.

2336 Les Bois, le 11 septembre 2007

Conseil général Les Bois

Le président :

Le secrétaire :

G. Cattin

C. Gagnebin